



ASSEMBLEE GENERALE 2022

Fait à Amnéville, le 09/05/2022.

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale du ski club se tiendra le vendredi 17/06/2022. (voir convocation).

Selon les statuts :

*Le Conseil d'Administration de l'association se compose de **7 à 19 membres** élus au scrutin secret pour une durée de 3 ans par l'Assemblée Générale des électeurs prévue à l'article 14.*

La composition du Conseil d'Administration doit refléter celle de l'Assemblée Générale.

Est électeur tout membre âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association du fait du paiement de sa cotisation.

Pour être éligible les candidats devront jouir de leurs droits civils et politiques.

Les membres sortants sont rééligibles.

Cette année, l'ensemble du conseil d'administration est démissionnaire puisqu'il a été élu en totalité lors des dernières élections.

Les candidats se feront connaître au plus tard 12 jours avant l'assemblée générale, soit au plus tard le 5/06/2022 auprès du président Florent Duvernier.

Dès son élection, le Comité d'administration se réunira sans convocation et choisira en son sein le candidat à la Présidence du ski club, qu'il proposera sans délai à l'Assemblée Générale.

Le Président

Florent Duvernier

fd@skiclubamneville.org

SKI CLUB AMNEVILLE – 15A rue aux Romains - 57360 - AMNEVILLE LES THERMES

Site web : www.skiclubamneville.org

